

Nouvelle grille des salaires au 1^e JANVIER 2018

applicable aux salariés techniciens, agents de maîtrise et cadres

(convention collective départementale des entreprises agricoles de polyculture, élevage, viticulture, horticulture, pépinières, de travaux agricoles et CUMA – IDCC 9161)

	Salaire mensuel brut
TECHNICIENS ET AGENTS DE MAITRISE	
Niveau 1 – échelon 1	2024 €
Niveau 1 – échelon 2	2197 €
Niveau 2	2518 €
CADRES	
Niveau 1	3037 €
Niveau 2	3572 €